



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-13095>

Département(s) de publication : **06**

Annonce n° **25-13095**

Fournitures

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-88107

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville d'Antibes (06)

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 21060004500012

Ville : Antibes Juan Les Pins Cedex

Code postal : 06606

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 06

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Location de minibus sans chauffeur

Code CPV principal - Descripteur principal : 34114400

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : Location de minibus (véhicule léger, 9 places) sans chauffeur pour les vacances scolaires avec « kilométrages illimités » et hors carburant, pour les activités de l'Animation Jeune de la Direction Jeunesse de la Ville d'Antibes-Juan les Pins.

Critères d'attribution : - Prix (40%) - Valeur technique (40%) - Qualité (10%) - Performances en matière de protection de l'environnement (10%)

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Le marché a été notifié le : 03/02/25 Nom du Titulaire : LUTAM Adresse : 105, avenue de la Liberté - 06220 GOLF JUAN Montant minimum annuel du marché : 5 000,00 EUR HT. Montant maximum annuel du marché : 30 000,00 EUR HT. Durée du marché : l'accord-cadre est conclu à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2025. L'accord-cadre peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2027.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 04/02/2025